

AVON. Mort d'Inaya : enfin la vérité ?

Les parents de la petite Inaya, enterrée en cachette dans un bois d'Avon, sont de nouveau aux assises pour leur procès en appel. La vérité éclatera-t-elle enfin ?

Leurs avocats avaient plaidé l'acquittement aux assises de Seine-et-Marne, en novembre 2015.

Mais les parents de la petite Inaya, enterrée en cachette dans un bois d'Avon, avaient été condamnés à la réclusion criminelle pour « violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

Grégoire C. avait écopé de 30 ans, Bushra T-S. avait pris 20 ans.

Appel

Se renvoyant mutuellement les responsabilités, les deux accusés qui clament leur innocence ont fait appel. Et le nou-

veau procès d'assises se déroule à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, depuis le jeudi 23 mars jusqu'au vendredi 31 mars 2017.

Les mêmes avocats de la défense et de la partie civile se retrouvent face à face. « On ne peut accepter une peine aussi lourde alors que je considère que ce n'est pas elle qui a donné la mort », indiquait M^e Jean Chevais, après la condamnation de la mère.

« Il s'estime innocent et on espère qu'il sera entendu, avait plaidé de son côté M^e Fatthi Irguedi, pour le père. La vérité a éclaté lors des gardes à vue alors que chacun a livré la même version. La compagne était accusée d'avoir secoué sa fille et a pu soutenir un lourd mensonge pendant des mois ».

A l'audience, l'expert psychiatre avait décrit un schéma familial « qui fonctionne à sa façon comme une pe-

tite secte » et a indiqué que « quand on n'est pas capable de se remettre en question, ce n'est pas un bon pronostic pour les autres enfants du couple ».

Enfin la vérité ?

Ce nouveau procès permettra-t-il enfin de faire éclater la vérité ? L'association l'Enfant bleu, qui se porte partie civile et dénonce « de graves dysfonctionnements des services sociaux », en doute au regard des nouvelles expertises psychologiques montrant « que les accusés conservent des attitudes fermées ».

« Tout l'enjeu sera de dire enfin comment cette petite fille est morte, estime pour sa part, M^e Sophie Ksentine, administrateur ad hoc des deux autres enfants du couple. Les maltraitances ont été répétées et Inaya a été gravement brûlée, sans être emmenée



Inaya avait été enterrée par ses parents dans des sacs poubelles, dans un bois d'Avon

chez le médecin. La mère a laissé faire. Elle est au moins complice... »

La Voix de l'enfant, représentée par M^e François Baroin, ex-ministre, sera également sur le

banc des parties civiles.